

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
du 05 juillet 2024 à 18h30**

<p><u>Date</u> :</p> <p><b>05/07/2024</b></p> <p><u>Date de convocation</u> :</p> <p><b>28/06/2023</b></p> <p><u>Secrétaire de séance</u> :</p> <p>BALLEUR Frédéric</p>	<p><u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, FILONE DE NOISDENS Vahiré, GUENOT Benjamin et MONTARU Christian</p> <p><u>Absents</u> : MOREAU Éric donne pouvoir à Laure ANTHEAUME, VIOLET Pierre-Alain donne pouvoir à ROUSSEAU Fleur, LETURGEON Jonathan donne pouvoir FILONE DE NOISDENS Vahiré</p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Zones d'accélération des énergies renouvelables.
2. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois.
3. Convention de mise à disposition hebdomadaire de la salle communale pour l'association YOGA
4. Conception et réalisation des travaux de renouvellement du réseau pluvial et travaux d'aménagement de voirie de la rue du Bourg, carrefour rue du gros chêne jusqu'à la rue du Châtelet
5. Questions et informations diverses.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur BALLEUR Frédéric est désigné pour remplir cette fonction.

1. Zones d'accélération des énergies renouvelables :

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve de ne pas identifier de zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Sainte-Anne.

Délibération n°2024-03-01

2. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois :

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la modification de l'article 6-2-8 des statuts de Territoires vendômois concernant le recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire. D'informer et d'accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents. De planifier, au regard du recensement de ces besoins, le développement des modes d'accueil. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Délibération n°2024-03-02

3. Convention de mise à disposition hebdomadaire de la salle communale pour l'association YOGA :

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de maintenir la redevance à 80 euros par mois pour l'association de cours de Yoga pour un cours d'une heure et 30 minutes pour l'utilisation de la salle communale à raison d'un créneau tous les lundis de chaque mois de l'année.

Délibération n°2024-03-03

4. Conception et réalisation des travaux de renouvellement du réseau pluvial et travaux d'aménagement de voirie de la rue du Bourg, carrefour rue du gros chêne jusqu'à la rue du Châtelet :  
A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte les devis :

- de la société EX'IM d'un montant de 755 € H.T soit 930 € T.T.C
- du géomètre AXIS CONSEILS d'un montant de 1246,50 € H.T soit 1495,80 € T.T.C
- de la société VIATEC d'un montant de 19700 € H.T soit 23640 € T.T.C

Délibération n°2024-03-04

5. Questions et informations diverses :

L'édition du Sainte-Anne en bref est intégré dans le bulletin municipal annuel  
Réussite des ateliers mémoires réalisés avec enthousiasme par les participants.  
Concert prévu dans l'église le 21 septembre 2024 avec le groupe Entre-Deux pour les journées du patrimoine

Programmation :

Repas des aînés le 07 décembre 2024

Programmation de l'atelier Gym prévention prévu de septembre 2024 à juin 2025

Compte-rendu du SIVOS disponible en mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20**

### ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 05 juillet 2024** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

